

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2020

### **Report du règlement européen sur les dispositifs médicaux (RDM) : une décision importante pour la filière bucco-dentaire**

*Le COMIDENT\* salue la décision de l'Union européenne visant à reporter d'un an – au 26 mai 2021 – la mise en application du règlement européen sur les dispositifs médicaux (2017/745/UE).*

Les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux et de nouvelles technologies du secteur bucco-dentaire, sont confrontés à une situation inédite de tensions sur leurs marchés.

Alors que l'activité des chirurgiens-dentistes est limitée aux seules urgences pour lutter contre l'épidémie de COVID-19, les entreprises restent mobilisées pour assurer l'approvisionnement et la maintenance dans les cabinets.

Dans ce contexte hors-norme, la mise en œuvre du nouveau règlement européen aurait constitué une contrainte supplémentaire. Le secteur est prioritairement tourné vers l'accompagnement des chirurgiens-dentistes et la préparation de la reprise. Cette décision était donc indispensable.

*« Au regard de la crise et de ses répercussions économiques, le report de la mise en application du règlement européen sur les dispositifs médicaux est une décision importante pour notre filière. Elle nous permet de rester pleinement mobilisés pour l'approvisionnement des chirurgiens-dentistes et la sécurisation des cabinets dentaires, essentiels au maintien des soins »,* déclare Henri Rochet, Président du COMIDENT.

\*\*\*

**Contacts :** [celine.wurtz@comident.fr](mailto:celine.wurtz@comident.fr) / 01 48 74 11 08

\*Organisation professionnelle des **entreprises de la santé bucco-dentaire**, le **COMIDENT** rassemble plus de 150 fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux dentaires en France (6.000 emplois), essentiels à l'activité des 42.000 chirurgiens-dentistes et des 18.000 prothésistes dentaires. **Fortement investies dans la R&D**, ces entreprises **appuient la mutation des parcours de soins et le renouvellement des approches médicales des professionnels de santé** (<https://www.comident.fr/>).